

- **Plaider en faveur de l'arrêt des abus et de la réparation de ces abus**

En termes juridiques, « plaider » signifie défendre la cause de quelqu'un d'autre. Son équivalent en termes religieux pourrait être de « témoigner ». Qu'on l'entende au sens juridique ou religieux, l'appui d'une cause présuppose que l'on doive d'abord cueillir et analyser l'information disponible, mais cela veut dire avant tout défendre activement la cause de ceux dont les droits ont été violés.

- **Fournir de l'aide juridique, des connaissances scientifiques et une assistance humanitaire**

L'aide juridique peut revêtir différentes formes - assurer la défense de quelqu'un, fournir de l'aide à un pair, déposer un bref d'*habeas corpus*, présenter un mémoire à titre d'*amicus curiae*, envoyer des juristes en tant qu'observateurs étrangers à des procès publics, et aller jusqu'à dénoncer les « grands procès politiques » savamment mis en scène par des régimes répressifs - pour le bénéfice de personnes ou d'organisations accusées de vagues crimes politiques tels la « conspiration », la « subversion » et la « diffamation de l'État ». Fournir de l'aide juridique veut souvent dire apprendre aux paysans à connaître leurs droits et à s'en prévaloir, former des parajuristes pouvant travailler avec des victimes au sein de la population et mettre sur pied des centres où les personnes n'ayant accès à aucune ressource juridique peuvent obtenir des conseils au besoin.

- **Faire pression auprès d'autorités nationales et internationales**

Faire pression veut normalement dire que des personnes ou des groupes communiquent de renseignements à des décideurs pour soutenir ou dénoncer une question devant faire l'objet d'une décision des pouvoirs publics. À la base du processus démocratique se trouve la possibilité de faire pression - ou de faire valoir ses intérêts en commun. Cette activité se rapproche de la défense d'une cause, action qui vise également dans bien des cas à susciter une réponse de la part des pouvoirs publics. Les groupes de pression cherchent également à obtenir l'appui de groupes ayant les mêmes intérêts et tentent d'influencer les décisions de sociétés, de banques, d'institutions financières internationales et d'organisations intergouvernementales.

- **Participer à la rédaction de lois ayant trait aux droits de la personne**

Pour la plupart des ONG nationales ou locales cherchant à protéger et à promouvoir les droits de la personne, la scène nationale demeure le lieu d'action privilégié, car c'est là que se gagnent ou se perdent les luttes pour le respect de ces droits, et c'est à ce niveau qu'ils sont protégés ou violés. Bien que ces ONG reconnaissent que les lois ne se traduisent pas toujours dans les faits - qu'il est nécessaire de les appliquer et non seulement de les rédiger - des efforts considérables ont été réalisés pour rendre les lois nationales en matière de droits de la personne conformes aux normes internationales.